

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un

Et le vingt six mars

À 19 h le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. ÉDON Dominique, Maire,

Etaient présents : CADILLON Marina, COUSINARD Lydie, ÉDON Dominique, GUÉHO Sigrid, GUILLARD Martine, LAMY Christophe, LEBORGNE Aurélie, LEBORRE Michel, LE CAIGNARD Christelle, LENOIR Lucie, MORING Pierre, PIOGÉ Véronique, RIOUL Xavier, SOUVRAY Jérôme

Absents excusés : Néant

Absents : **Secrétaire de séance :** Mme Véronique PIOGÉ, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

DEVIS

**Travaux d'aménagement
d'une place de retournement
Rue du Cimetière**

202117

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal la proposition d'aménagement d'une place de retournement pour les camions poubelles rue du Cimetière pour la sécurité des usagés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide de retenir la Sté FOUQUET sis 35 rue des Bleuets 72160 La Chapelle Saint Rémy pour les travaux d'aménagement d'une place de retournement pour les camions poubelles rue du cimetière.

Le devis d'élève à la somme de 1 502,00 € H.T.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté avec 13 voix pour et 1 voix contre.

DEVIS

**Travaux
Busage du fossé
Route de Tuffé**

202118

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal la proposition de busage du fossé route de Tuffé pour la sécurité des piétons, ces travaux seront réalisés en 2 tranches.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide de retenir la Sté FOUQUET sis 35 rue des Bleuets 72160 La Chapelle Saint Rémy pour les travaux de busage du fossé route de Tuffé en deux tranches comme suit :

1ère tranche :

Le devis s'élève à la somme de 2 108,00 € H.T.

2ème tranche :

Le devis s'élève à la somme de 3 457,00 € H.T.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

DEVIS

**Fourniture et pose de stores
intérieurs à la Mairie**

202119

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions pour la fourniture et la pose de stores intérieurs à la Mairie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide de retenir la Sté LINCONYL sis 1 rue Robert Garnier 72400 La Ferté Bernard pour la fourniture et la pose de 13 stores intérieurs à la Mairie.

Le devis s'élève à la somme de 2 749,62 € H.T.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes :

- aide à la confection des repas à la restauration scolaire
- entretien et nettoyage des locaux communaux

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal :

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet soit 17,50/35ème à compter du 08 juillet 2021 pour une durée de un an, pour aider à la confection des repas au restaurant scolaire et le nettoyage des locaux communaux.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi d'adjoint technique,

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 3-3 4° pour les autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2, pour tous les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ou égale.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit : indice brut 354 / indice majoré 330.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à ce dossier et de procéder au recrutement.

Adopté à l'unanimité.

**Recrutement d'un emploi
adjoint technique**

202120

**Recrutement d'un emploi
d'ATSEM de 1ère classe non
titulaire**

202121

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes :

**Recrutement d'un emploi
d'ATSEM de 1ère classe non
titulaire**

**202121
(suite)**

- assister les enseignants dans les classes maternelles
- service et surveillance au restaurant scolaire
- entretien et nettoyage des locaux communaux
- l'accueil périscolaire (occasionnellement)

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal :

La création d'un emploi d'ATSEM principale de 1ère classe non titulaire à temps non complet soit 24,50/35ème à compter du 31 août 2021 pour l'année scolaire 2021/2022 en raison de la nécessité en classes de maternelle pour assister les enseignants, service et surveillance au restaurant scolaire, le nettoyage des locaux communaux, et l'accueil périscolaire (occasionnellement). Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi d'ATSEM, Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 3-3 5° pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit : indice brut 380/ indice majoré 350.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à ce dossier et de procéder au recrutement.

Adopté à l'unanimité.

**TARIF LOCATION
SALLE POLYVALENT
ANNEE 2022**

202122

Vu la délibération n° 202007 du 09 mars 2020 fixant les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2021,

Vu la délibération n° 208-68 du 09 octobre 2018 fixant les tarifs pour le ménage de la salle polyvalente à compter du 1er novembre 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide que les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2022 restent inchangés, suivant l'annexe jointe à la présente délibération.

Autorise le Maire à signer tout document administratif comptable ou financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT REMY
TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE
 pour l'année 2022

LOCATION : PETITE SALLE + CUISINE :

	LOCATION/CONSOMMABLES	
	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
réservation 60 jours avant la date de location		
OCCUPATION WEEK-END (du vendredi 13 h 30 au lundi 9h)	160 €	180 €
OCCUPATION SEMAINE une journée (du lundi au jeudi)	60 €	60 €

LOCATION : LES 2 SALLES + CUISINE :

	LOCATION/CONSOMMABLES	
	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
OCCUPATION VENDREDI SOIR OU UN JOUR FERIE EN SEMAINE	240 €	300 €
OCCUPATION WEEK-END (du vendredi 13 h 30 au lundi 9h)	420 €	470 €
OCCUPATION SEMAINE une journée (du lundi au jeudi)	155 €	220 €

**TARIF LOCATION
SALLE POLYVALENT
ANNEE 2022**

202122
(suite)

CONCERNANT LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE :

GRANDE SALLE + CUISINE	LOCATION/CONSOMMABLES
LUNDI A JEUDI POUR UNE MANIFESTION PAYANTE 1ERE OCCUPATION	25 €
OCCUPATION PAYANTE	95 €
VENDREDI AU DIMANCHE 1ERE OCCUPATION	80 €
2 OCCUPATIONS WEEK END PAR AN	200 €
3 OCCUPATIONS WEEK END PAR AN	200 €
A PARTIR DE LA 4E OCCUPATION	380 €
PETITE SALLE + CUISINE 1ERE OCCUPATION	15 €
VENDREDI AU DIMANCHE	55 €

TARIF POUR LE MENAGE :

les tarifs de ménage seront appliqués comme suit :

pour 1 heure de ménage :	15 €
pour 2 heures de ménage :	45 €
pour 3 heures de ménage :	90 €

DEVIS**ECLAIRAGE PUBLIC
Rue du Cimetière
Rocade du muguet
Parc Salle polyvalente****202123**

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions pour les travaux d'éclairage public rue du Cimetière et rocade du Muguet et la rénovation d'éclairage public du parc de la salle polyvalente.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide de retenir la Sté CITEOS sis Route d'Alençon Bât A 72088 LE MANS Cedex 9 pour les travaux d'éclairage public rue du Cimetière et rocade du Muguet et la rénovation d'éclairage public du parc de la salle polyvalente, comme suit :

- Eclairage public SOLAIRE rue du Cimetière et rocade du Muguet :

Le devis s'élève à la somme de 18 480,36 € H.T.

- Rénovation des Lanternes du parc de la salle polyvalente :

Le devis s'élève à la somme de 8 506,39 € H.T.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

**ASSISTANCE à Maitrise
d'Ouvrage Energies
(AMOé)****202124**

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal la proposition pour une assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le choix de chauffage de l'extension de la restauration scolaire et l'appui technique pour la problématique de fuite à l'école maternelle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide de retenir la Sté STUDEFFI sis 125 Quai Ledru Rollin 72000 LE MANS pour une assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le choix de chauffage de l'extension de la restauration scolaire et l'appui technique pour la problématique de fuite à l'école maternelle.

Le devis s'élève à la somme de 325,00 € H.T.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

AVENANT N° 1**MAPA
AMENAGEMENT PAVE
RUES DES VIOLETTES,
DAHLIAS, FOUGERES ET
DU CENTE****202125**

Vu le marché conclu avec l'entreprise PIGEON pour les travaux d'aménagement - PAVE rues des Violettes, Dahlias, Fougères et du Centre en application de la délibération n° 202073 du 20 novembre 2020,

Monsieur le Maire expose et présente l'avenant n° 1 des travaux d'aménagement PAVE rues des Violettes, Dahlias, Fougères et du Centre,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide de conclure l'avenant n° 1 de réduction ci-après détaillé avec l'entreprise PIGEON TP sis ZA du Coutier 72400 La Ferté Bernard dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée d'une **moins-value de 1 975,56 € H.T.**

Attributaire : entreprise PIGEON TP sis ZA du Coutier 72400 La Ferté Bernard :

Marché initial du 14/12/2020 montant : 70 575,06 € H.T.

Avenant n° 1 montant : - 1 975,56 € H.T.

Nouveau montant du marché : 68 599,50 € H.T.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

DEVIS

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal la proposition pour l'acquisition d'illuminations pour les fêtes de fin d'année.

ILLUMINATIONS

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide de retenir la Sté DISTRI FETES sis 7 rue du Filage 55310 Tronville en Barrois pour l'acquisition d'illuminations pour les fêtes de fin d'année.

202126

Le devis s'élève à la somme de 2 379,50 € H.T.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

DEVIS

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis transmis par un administré pour des travaux d'aménagement d'un chemin,

**Travaux d'aménagement
d'un chemin**

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Refuse de retenir le devis pour les travaux d'aménagement d'un chemin de la sté PIGEON TP pour un montant de 57 405,66 € H.T.

202127

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

DIVERS

Repas du 8 mai pour les anciens :

Avis de la commission « action sociale » du 22 mars 2021

Pas de repas au vu de la situation sanitaire actuelle.

Pas de repas à emporter, les membres de la commission préfèrent le dynamisme de la distribution de bons en fin d'année.

Courrier d'administrés, relatif au numérotage des voies

Information sur la numération des parcelles hors agglomération sur l'avancement du dossier. Un courrier pour la distribution des plaques de numéros, avec 2 permanences pour cette distribution, date à fixer.

Invitation du CAUE le 8 avril 2021 « journée Ville ou son Jardin »

Compte rendu de la réunion du RASED par Dominique et Sigrid

Compte rendu du conseil d'école du 23 mars 2021

Annonce du départ par voie de mutation de Nathalie Dangeul au cours du mois de mai 2021.

La séance est levée à 21 h 15